

CAP FILIÈRE HORTI-PÉPI

RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



PROGRAMME D' ACTIONS 2023-2027



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
CENTRE-VAL DE LOIRE



AVEC LE SOUTIEN DE LA
RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE



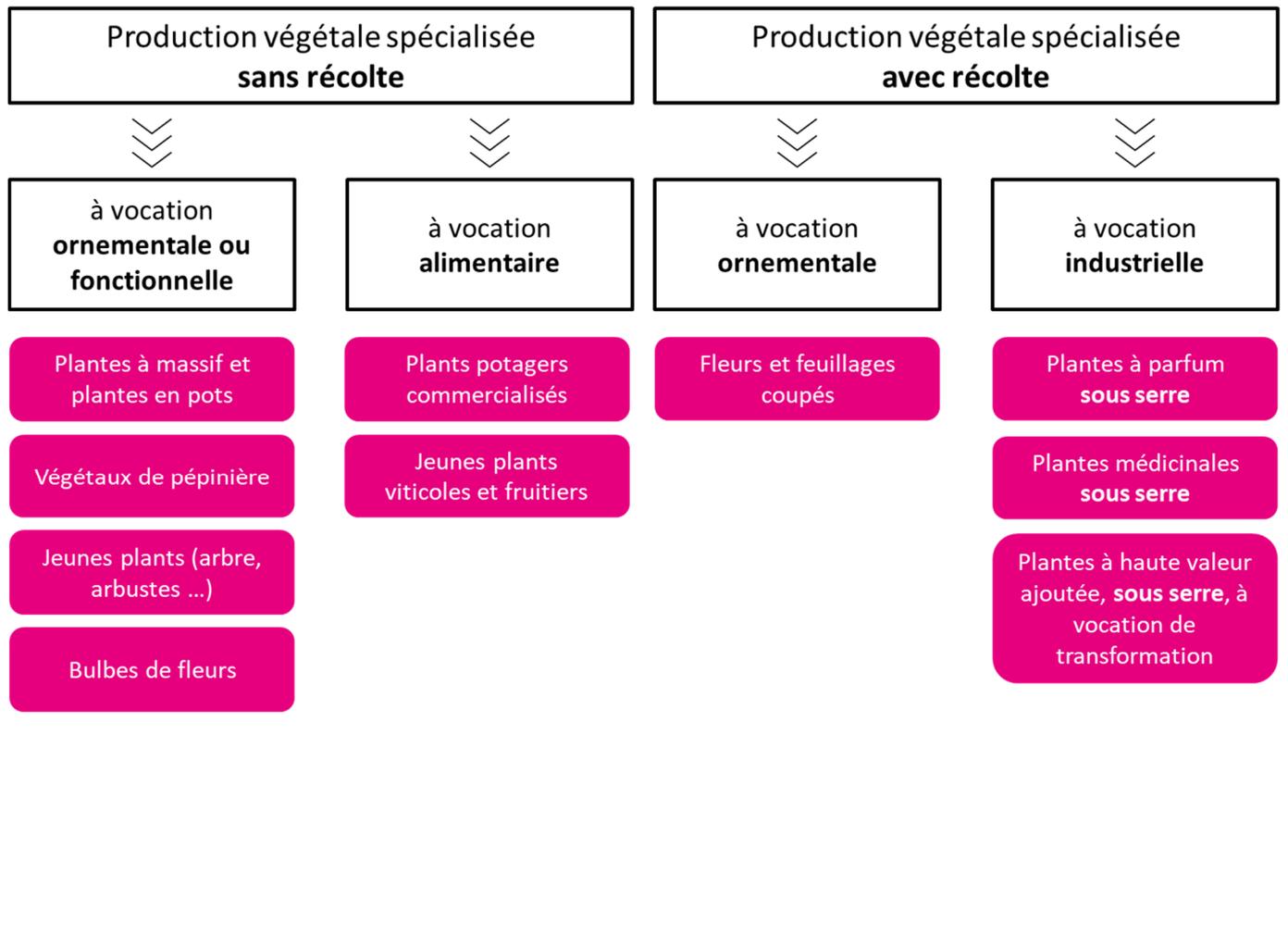
Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe investit dans les zones rurales.

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Préambule

En préambule et en cohérence avec la volonté de la filière de suivre l'évolution des métiers au végétal fonctionnel, il est précisé le périmètre d'activités des entreprises éligibles aux différentes actions du CAP filière Horticulture-Pépinière en région Centre-Val de Loire.

Ainsi, sont concernées les entreprises dont le siège social est situé en région Centre-Val de Loire et dont l'activité relève d'une des catégories suivantes :



Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe A : Développer le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.1 : « Accompagner les entreprises dans une démarche d'amélioration continue »

1. Contexte et problématique de la filière	Soucieuses d'améliorer leur compétitivité, de plus en plus d'entreprises de la filière souhaitent appréhender les démarches d'amélioration continue telle que celles du LEAN management. L'objectif visé est alors d'augmenter la part des activités à valeur ajoutée en réduisant celle de la non-valeur ajoutée qui n'est pas nécessaire et en éliminant complètement les gaspillages qui impactent la rentabilité.
2. Objectifs de la filière	Accompagner les entreprises qui le souhaite dans la mise en place d'une démarche d'amélioration continue par le partage d'expérience.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<u>Accompagnement collectif :</u> <ol style="list-style-type: none">1. Constitution de 2 groupes d'entreprises qui souhaitent travailler ensemble en vue d'avancer dans une démarche d'amélioration continue.2. Sensibilisation des groupes à la méthodologie LEAN, puis réalisation collective d'une grille d'audit permettant d'identifier les problèmes, de partager ses difficultés, de trouver collectivement des réponses et d'améliorer ses pratiques.3. Organisation de visites « partage d'expérience » dans d'autres filières agricoles ou non.4. Organisation d'audits croisés entre les membres du groupe (1 audit annuel dans chaque entreprise).
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHR CVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - amélioration de la compétitivité des entreprises Indicateurs de suivi : - nombre d'entreprises accompagnées - nombre d'audits réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR CVL
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	<p>Animation des groupes (1 - 3) : constitution et suivi des groupes, visites partage d'expérience (12 jours).</p> <p>Prestation externe (2) : sensibilisation des groupes à la méthodologie LEAN par un consultant. Soit 10 000 €.</p> <p>Animation des audits croisés (4) : 32 jours.</p>
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50%</p> <p>Animation des groupes (1 - 3) : 3 300 €</p> <p>Prestation externe (2) : 5 000 €</p> <p>Animation des audits croisés (4) : 8 800 €</p> <p>Soit un montant total de subvention de 17 100 €.</p>
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
Axe A : Développer le potentiel de production et
la compétitivité des entreprises

Action A.2 : « Favoriser la transmission des entreprises »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>L'installation et la transmission en horticulture-pépinière sont aujourd'hui un enjeu capital pour assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p>Dans le processus de transmission d'une entreprise, viennent se greffer aussi bien des questions professionnelles, affectives, économiques ou familiales. Parler de la transmission n'est pas toujours évident pour les exploitants, nécessite un temps de maturation et la création d'un lien de confiance avec les interlocuteurs.</p> <p>Les candidats à l'installation ont quant à eux des profils de plus en plus variés (hors cadre familial, investisseurs extérieurs ...).</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Sensibiliser le plus en amont possible les dirigeants sur la thématique transmission.</p> <p>Rapprocher les visions des cédants et des potentiels repreneurs afin que les transmissions se réalisent de manière optimale.</p> <p>Accompagner les cédants et les repreneurs dans leur projet.</p> <p>Maintenir le nombre d'entreprises de la filière sur la région.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation des dirigeants d'entreprise sur la nécessité d'anticiper la transmission (journée de sensibilisation, fiches pratiques ...). 2. Accompagnement individuel des entreprises sur la transmissibilité de leur exploitation (phase d'anticipation à plus ou moins 10 ans de la cession effective). Cet accompagnement sera réalisé par un binôme de conseillers en transmission et en stratégie d'entreprise avec pour contenu : une visite permettant d'établir les constats, d'identifier les besoins, de sensibiliser, de travailler sur la stratégie d'entreprise et de proposer un plan d'action. 3. Accompagnements individuels des entreprises sur les phases de préparation et de lancement du processus de transmission (à plus ou moins 5 ans et jusqu'à la cession effective). Ces accompagnements se dérouleront dans le cadre des missions des « Points Accueil Transmission » proposées dans chaque département. <p>Action transversale multi-filière financée hors CAP filière.</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de transmissions d'entreprises - évolution du nombre d'entreprises Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'accompagnements individuels réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Chambres d'agriculture (services installation-transmission).
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	
10. Aide Régionale	Financement hors CAP filière.
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
**Axe A : Développer le potentiel de production et
la compétitivité des entreprises**

**Action A.3 : « Accompagner les entreprises dans leurs investissements de
modernisation »**

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Quel que soit leur taille ou leur typologie, les entreprises de la filière horticulture-pépinière ont besoin d'investir régulièrement pour rester compétitives, améliorer leurs process de production et répondre aux évolutions de marché.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Permettre aux entreprises d'être les plus performantes possibles afin de s'adapter à l'évolution des conditions de production et de répondre aux attentes des marchés.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Investissements éligibles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Investissements relatifs aux installations (aire de culture hors-sol y compris le terrassement). - Tunnels, bi-tunnels et multi-chapelles (terrassement, installation et équipements hors système d'irrigation). - Matériel relatif à la rationalisation et/ou l'optimisation des process (production, conditionnement, expédition). - Matériel permettant une meilleure gestion de la consommation énergétique (systèmes de pilotage et/ou équipements hors systèmes de chauffage) et/ou la réduction de l'impact environnemental de l'entreprise. - Matériel permettant une diminution de la pénibilité au travail.
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Critères d'éligibilité :</u></p> <p>Entreprises dont le siège social est basé en région Centre-Val de Loire répondant à au moins l'une des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jeune agriculteur ou Nouvel agriculteur. - Être certifiée AB ou HVE ou SIQO ou Plante bleue. - Être engagée dans un groupe dont le cœur de travail est la transition agroécologique : ferme du réseau DEPHY, membre d'un GIEE, membre d'un « groupe 30 000 », membre du programme « Herbe et Fourrages », adhérent d'un GDA engagé dans la transition agroécologique ou engagé dans un contrat de prestation Chambre d'agriculture visant l'amélioration des performances sur les thèmes ci-après : agriculture biologique, biodiversité, désherbage mécanique, autonomie

	<p>protéique, fertilité des sols, agriculture de conservation (une attestation signée du représentant légal fera foi).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être engagée dans une mesure agroenvironnementale climatique (MAEC). - Avoir réalisé un diagnostic bas carbone qui réponde aux méthodes carbone approuvées par le Ministère de la transition écologique dans le cadre du Label Bas Carbone (par exemple CAP'2ER® niveau 2, Carbon Extract, méthode Haies, plantations de vergers...) ou un diagnostic énergétique type DiaTerre. - Avoir réalisé un diagnostic « Agriculture paysanne ». - Adhérer au CDHR Centre-Val de Loire (ou nouvelle structure issue de l'évolution de ce dernier).
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises bénéficiaire d'un financement (par catégorie d'investissement) <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers de demande d'aide (par catégorie d'investissement)
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
8. Partenariat	CDHR CVL et Chambres d'agriculture pour le montage des dossiers.
9. Coût total estimé	6 000 000 €
10. Aide Régionale	<p><u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier dont les dépenses éligibles sont strictement comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, via la procédure CAPEX (pour les investissements des sous-dispositifs « modernisation » et « gestion des risques »). • 1 dossier dont les dépenses éligibles sont supérieures à 12 500 € HT pour le sous-dispositif « modernisation ». <p><u>Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT :</u> la procédure CAPEX hors FEADER s'applique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique : 30% • Bonifications : +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique et autres SIQO, +10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (DNA). • Taux d'aide maximum de la région : 50%

	<ul style="list-style-type: none"> Le minimum d'aide publique est fixé à 2000 € <p>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT : le montant d'investissement éligible est plafonné à 90 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « modernisation » du FEADER 2023-27 dans le cadre du cadre d'intervention publié par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027. Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée. Taux de base d'aide publique : 30% (répartition 40% Conseil régional / 60% FEADER) Bonifications (cumul max de 50% pour un jeune agriculteur ou un nouvel agriculteur) : +10% pour les jeunes agriculteurs ou nouveaux agriculteurs, +10% pour exploitations engagées en agriculture biologique ou autre SIQO. <p>300 000 €</p>
11. Participation autres financeurs	FEADER, Conseils départementaux
12. Observations	Pour les dossiers dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, l'analyse technique des matériels éligibles et la vérification de conditions liées au CAP seront réalisées par le CDHR CVL. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil Régional.

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
Axe A : Développer le potentiel de production et
la compétitivité des entreprises

Action A.4 : « Accompagner les entreprises dans leurs investissements face aux risques climatiques »

1. Contexte et problématique de la filière	Les entreprises de la filière horticulture-pépinière ont besoin d'investir dans des moyens d'adaptation aux risques climatiques : gel, grêle pour les cultures en extérieur, sécheresse pour toutes les cultures. Ces moyens de protection et d'accès à l'eau sont indispensables pour garantir des conditions de productions en cohérence avec les besoins des marchés.
2. Objectifs de la filière	Permettre aux entreprises de limiter leur exposition aux risques climatiques et ainsi de maintenir des conditions de production stables.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Investissements dans des systèmes de protection contre les aléas climatiques pour les cultures en extérieur.</u></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filets para-grêle : 15 000 € / ha • Aspersion : 11 000 € / ha • Tour anti-gel fixe : 45 000 € pour 5 ha • Tour anti-gel mobile : 35 000 € pour 3 ha • Convecteur à air chaud : type FrostGuard 4 000 € pour 0,5 ha ou type FrostBuster 20 000 € pour 5 ha • Fils chauffant : 20 000 € / ha • Chauffeuses à granulés bois : 60 000 € / ha • ... <p><u>Investissements dans des systèmes de récupération des eaux de process et/ou pluviales.</u></p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cuves aériennes et réservoirs de stockage d'eau de pluie • citerne souple autoportante de stockage d'eau de pluie • échelle crinoline permettant d'assurer un accès sécurisé • travaux de maçonnerie préparatoires à l'installation des cuves, réservoirs ou citernes souples • systèmes de traitement de l'eau de pluie (UV ...) • système de récupération et de traitement des eaux de process • ...

4. Bénéficiaire de la subvention	<u>Critère d'éligibilité :</u> Entreprises dont le siège social est basé en région Centre-Val de Loire.
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises bénéficiaire d'un financement (par catégorie d'investissement) Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - nombre de dossiers de demande d'aide (par catégorie d'investissement)
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL
8. Partenariat	CDHR CVL et Chambres d'agriculture pour le montage des dossiers.
9. Coût total estimé	250 000 €
10. Aide Régionale	<u>Nombre maximum de dossiers accompagnés sur la durée du CAP filière :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul dossier dont les dépenses éligibles sont strictement comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, via la procédure CAPEX (pour les investissements des sous-dispositifs « modernisation » et « gestion des risques »). • 1 dossier dont les dépenses éligibles sont supérieures à 12 500 € HT pour le sous-dispositif « gestion des risques ». <p><u>Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT :</u> la procédure CAPEX hors FEADER s'applique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de base d'aide publique : 30% • Bonifications : +10% pour les exploitations engagées en agriculture biologique et autres SIQO, +10% pour les exploitations reprises par un jeune agriculteur (JA) ou un nouvel agriculteur (DNA). • Taux d'aide maximum de la région : 50% • Le minimum d'aide publique est fixé à 2000 € <p><u>Projets dont les dépenses éligibles strictement supérieures à 12 500 € HT :</u> le montant d'investissement éligible plafonné à 90 000 € HT.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les projets éligibles et sélectionnés aux mesures 73.01 et 73.17 – investissements productifs, sous-dispositif « gestion des risques » du FEADER 2023-27 dans le cadre du cadre d'intervention publiés par le Conseil régional. Un seul dossier est finançable sur la durée de programmation du FEADER 2023-2027.

	<ul style="list-style-type: none"> Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du cahier des charges du Conseil régional, ces taux s'appliquent en fonction de la liste des investissements éligibles annexée au cadre d'intervention de la mesure précitée. Taux de base d'aide publique : 30% (répartition 40% Conseil régional / 60% FEADER) <p>75 000 €</p>
11. Participation autres financeurs	FEADER, Conseils départementaux
12. Observations	Pour les dossiers dont les dépenses éligibles sont comprises entre 5 000 € et 12 500 € HT, l'analyse technique des matériels éligibles et la vérification de conditions liées au CAP seront réalisées par le CDHR CVL. L'instruction administrative de la demande de financement se fera par le Conseil Régional.

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe A : Développer le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.5 : « Rechercher des solutions d'optimisation des process et de réduction de la pénibilité via le développement du numérique et de la robotisation »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les avancées des solutions numériques et de robotisation, spécifiques à la filière horticole, devraient permettre aux entreprises de rester compétitives via l'optimisation des process de production et la réponse au déficit de main d'œuvre lié aux travaux pénibles et répétitifs.</p> <p>Face à la multitude d'offres, les entreprises de la filière sont confrontées à l'enjeu de l'identification et du conseil sur les bonnes technologies à mettre en place.</p>
2. Objectifs de la filière	Faciliter l'intégration de solutions numériques et robotiques, adaptées et efficaces, dans les entreprises de la filière.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none">1. Faire un état des lieux et organiser une rencontre avec les professionnels de la filière au printemps 2023 afin d'identifier les besoins d'optimisation des tâches en production selon les différentes typologies d'entreprises.2. Veille technologique : identification des technologies transférables sur le terrain et répondant aux priorités de la filière.3. Définir une stratégie de transfert de technologie sur les priorités définies : niveau de transférabilité, outil individuel ou collectif, conditions, coût et temps de mise en œuvre, compétences requises ...
4. Bénéficiaire de la subvention	AgreenTech Valley
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- livrables (priorités de la filière, veille technologique, stratégie de transfert de technologie) <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de réunions avec les professionnels pour l'identification des besoins et la définition de la stratégie
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	AgreenTech Valley
8. Partenariat	CDHR CVL
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. 6 jours, soit 3 300 € 2. Stage de fin d'études 6 mois (6 000 € d'indemnités / frais de déplacement et 10 jours d'encadrement) 3. 4 jours, soit 2 200 € <p>Soit un montant global de 22 500 €.</p>
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 1 650 € 2. 3 000 € pour les indemnités de stage et les frais de déplacement 3. 1 100 € <p>Soit un montant total de subvention de 5 750 €.</p>
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
**Axe A : Développer le potentiel de production et
la compétitivité des entreprises**

**Action A.6 : « Accompagner le développement de la valorisation
industrielle des produits et co-produits de la filière »**

1. Contexte et problématique de la filière	Au-delà de l'optimisation des process au cœur de l'activité des entreprises, la création de valeur passera notamment par une meilleure valorisation des co-produits. Cette activité de transformation et de valorisation des co-produits ou des déchets verts permettent d'assurer une transition économique des sociétés et une diversification des usages des végétaux.
2. Objectifs de la filière	Développer la valorisation des co-produits de la filière afin de créer de la valeur supplémentaire pour les entreprises.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser les résultats de transformation des végétaux utiles pour l'industrie auprès des laboratoires de recherche ou centres techniques. 2. Communiquer sur le répertoire de produits valorisés auprès des industriels acheteurs. 3. Assurer le transfert de production des co-produits vers les exploitants.
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHR CVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la durée du CAP filière, monter un circuit de valorisation pour 3 végétaux avec commercialisation <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de contacts et mises en relation entre l'acheteur du produit valorisé, le laboratoire de transformation et le producteur du végétal
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR CVL
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	<p>10 jours par an, soit 40 jours sur la durée du CAP filière.</p> <p>Soit un montant global de 22 000 €.</p>

10. Aide Régionale	Taux d'aide régionale : 50 % Soit un montant total de subvention de 11 000 € .
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
**Axe A : Développer le potentiel de production et
la compétitivité des entreprises**

Action A.7 : « Accompagner la filière dans la mise en place d'une gestion optimisée des déchets plastiques »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La problématique de la gestion des déchets devient un enjeu de plus en plus important pour les entreprises de la filière, que ce soit vis-à-vis des attentes sociétales ou bien des coûts engendrés.</p> <p>Dans le précédent CAP filière, une action de réflexion collective a été menée dans le cadre d'un stage encadré par Vegepolys Valley. Cette étude a notamment mis en évidence la problématique du recyclage des déchets plastiques souillés et le besoin pour la filière de trouver des solutions collectives.</p> <p>Dans ce contexte, des échanges ont été organisés entre des ESAT, des structures d'insertion et la filière afin d'envisager les possibilités de partenariat.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Tester la mise en place d'une gestion des déchets plastiques via un partenariat avec des ESAT et structures d'insertion.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etudier avec un groupe d'entreprises de la filière et les structures d'insertion la faisabilité d'un partenariat permettant le lavage/désinfection de certains contenants plastiques en vue d'un réemploi dans les processus de production (aspects techniques, économiques, juridiques et organisationnels). 2. Etudier pour les contenants qui ne pourront pas faire l'objet d'un réemploi, les différentes voies de recyclage et de valorisation. Un focus sera fait sur les possibilités de valorisation locale de ces plastiques (mobilier urbain par exemple avec Orléans Métropole). 3. Suite aux 2 études précédentes, formalisation d'une offre complète des ESAT, structures d'insertions et structures partenaires avec diffusion à l'ensemble des entreprises de la filière. 4. Communiquer auprès du grand public sur la démarche de la filière et les valorisations issues des contenants recyclés. 5. Soutenir l'expérimentation sur des itinéraires de production sans pot et/ou avec réutilisation des pots sur cycle long.
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. CRA CVL 2. Vegepolys Valley 3. CRA CVL 4. CRA CVL ou VERDIR

	5. CDHR CVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en œuvre d'une offre de gestion optimisée des déchets plastiques <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises parties prenantes du projet - nombre de structures d'insertion parties prenantes du projet
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. CRA CVL 2. Vegepolys Valley 3. CRA CVL 4. CRA CVL ou VERDIR 5. CDHR CVL
8. Partenariat	Orléans Métropole - ESAT - Structures d'insertion par l'activité économique - CDHR CVL - Polymeris
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stage de fin d'études 6 mois : 6 000 € d'indemnités / frais de déplacement et 20 jours de recrutement / encadrement, soit 17 000 € 2. Stage de fin d'études 6 mois : 6 000 € d'indemnités / frais de déplacement et 20 jours de recrutement / encadrement, soit 17 000 € 3. 10 jours et 2 500 € de prestation externe, soit 8 000 € 4. Dans le cadre de la fiche action D.3 5. Dans le cadre des programmes d'expérimentation du CDHR CVL
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 3 000 € pour les indemnités de stage et les frais de déplacement (temps d'encadrement financé dans le cadre de la convention annuelle CRA / Conseil régional) 2. Financement dans le cadre de la convention annuelle Vegepolys Valley / Conseil régional 3. 1 250 € pour les prestations externes 4. Financement dans le cadre de la fiche action D.3 5. Financement dans le cadre de la fiche action B.4 <p>Soit un montant total de subvention de 4 250 €.</p>
11. Participation autres financeurs	Orléans métropole

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
Axe A : Développer le potentiel de production et
la compétitivité des entreprises

Action A.8 : « Apporter une solution digitale pour renforcer la logistique »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'optimisation des processus logistiques est identifiée comme un levier essentiel au développement de la filière horticole française et régionale par l'ensemble des acteurs.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Digitaliser, mutualiser et harmoniser les données, tels sont les moyens qui permettront demain d'aboutir à des processus logistiques plus compétitifs.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Le projet Canopée est porté au niveau national par VERDIR dans le cadre du Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires, sous l'égide de FranceAgriMer.</p> <p>Il a pour objectif d'accélérer et faciliter le déploiement d'une offre française de qualité. Il vise à établir les bases d'un outil partagé dont le premier champ d'application sera la mise en œuvre d'un cahier des charges pour un outil partagé de gestion des flux logistiques.</p> <p>L'ambition finale est de proposer un modèle de mise en marché des produits horticoles qui soit à la fois moderne (utilisant les outils actuels et répondant aux attentes des consommateurs) et prenant en compte la spécificité de la filière horticole française (la palette végétale et la répartition régionale de ses productions).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. VERDIR CVL suivra l'avancement de ce projet national et constituera un groupe de travail avec pour objectifs : <ul style="list-style-type: none"> - d'envisager une déclinaison de Canopée au niveau régional, - d'envisager une évolution des outils existants (végéstock ...), - d'envisager des solutions de logistique mutualisées, - in-fine de définir une réelle stratégie régionale de la filière sur cette thématique. 2. Selon les conclusions, cette stratégie régionale pourra faire l'objet d'une action de mise en œuvre dans le CAP filière, lors de la révision à mi-parcours.
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de financement demandé dans le CAP filière 2. A définir lors de la révision à mi-parcours
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - document de conclusion et de propositions du groupe de travail <p>Indicateurs de suivi :</p>

	- nombre de réunions du groupe de travail
6. Calendrier de mise en œuvre	2023-2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VERDIR CVL
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. 4 400 € (8 jours) 2. A définir lors de la révision à mi-parcours
10. Aide Régionale	Pas de financement demandé dans le CAP filière.
11. Participation autres financeurs	FranceAgriMer pour le projet national Canopée

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe B : Accompagner le changement et assurer la résilience des entreprises

Action B.1 : « Accompagner les entreprises dans leur adaptation au changement climatique »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les différentes études menées par la filière laissent à penser que le changement climatique aura de multiples répercussions sur les productions ornementales :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evolution de la palette d'espèces végétales cultivées (acclimatation des espèces végétales originaires de climats chauds et abandon d'autres espèces végétales en raison des problèmes de disponibilité en eau),- Evolution de la croissance des cultures extérieures avec des impacts favorables ou non en fonction de la période de l'année, nécessitant une adaptation des calendriers de culture,- Variabilité de rendement et/ou de qualité d'une année à l'autre pour les cultures non protégées (exposition au gel et à la grêle pour les cultures extérieures, exposition aux organismes nuisibles et gestion du climat sous serre). <p>La filière de l'horticulture-pépinière présente également la caractéristique d'être une culture à très forte valeur ajoutée, avec des phases d'irrigation ponctuellement faibles mais régulières.</p> <p>Depuis plusieurs années, la filière a travaillé à l'évolution vers des pratiques d'irrigation maîtrisées en utilisant des moyens automatisés performants.</p> <p>Pour les cultures sous abris, de type plante en pot, les consommations sont plus faibles que dans les pépinières hors-sol en extérieur, mais les cultures ne bénéficient pas des précipitations naturelles, sauf si l'entreprise est équipée d'un système de récupération.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>S'inscrire dans une approche globale d'entreprise « risque / opportunité » vis-à-vis du changement climatique.</p> <p>Anticiper l'évolution de la palette d'espèces végétales cultivable en région Centre-Val de Loire.</p> <p>Sécuriser les volumes et la qualité des productions envers les aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, ravageurs).</p> <p>Préserver la ressource en eau en accompagnant les investissements liés à la récupération des eaux pluviales et de process.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none">1. Réalisation d'une étude prospective sur les évolutions potentielles de la palette d'espèces végétales cultivable en région Centre-Val de Loire (acclimatation, besoin en eau, calendrier de culture, potentiel commercial).

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Expérimentation sur les itinéraires techniques de production des nouvelles espèces identifiées comme pertinentes dans l'étude prospective. 3. Préserver la ressource en eau en accompagnant les investissements liés à la récupération des eaux de process et/ou pluviales. 4. Aide à l'investissement dans des systèmes de protection contre les aléas climatiques pour les cultures en extérieur (filet paragrêle, protection antigél ...).
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. CDHR CVL 2. CDHR CVL 3. Entreprises 4. Entreprises 5.
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises ayant réalisé les investissements concernés <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'étude prospective - nombre de dossiers de demande d'aide
6. Calendrier de mise en œuvre	2022 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. CDHR CVL 2. CDHR CVL 3. CRA CVL 4. CRA CVL
8. Partenariat	VERDIR sur l'étude prospective
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stage de fin d'études 6 mois : 6 000 € d'indemnités / frais de déplacement et 20 jours de recrutement / encadrement, soit 17 000 € 2. Dans le cadre des programmes d'expérimentation du CDHR CVL (fiche-action B.4). 3. Dans le cadre de la fiche-action A.4 relative à l'accompagnement des entreprises dans leurs investissements face aux risques climatiques. 4. Dans le cadre de la fiche-action A.4 relative à l'accompagnement des entreprises dans leurs investissements face aux risques climatiques. <p>Soit un coût de 17 000 €.</p>
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 8 500 € pour les indemnités de stage, les frais de déplacement et le temps d'encadrement. 2. Dans le cadre des programmes d'expérimentation du CDHR CVL (fiche-action B.4). 3. Dans le cadre de la fiche-action A.4 relative à l'accompagnement des entreprises dans leurs investissements face aux risques climatiques. 4. Dans le cadre de la fiche-action A.4 relative à l'accompagnement des entreprises dans leurs investissements face aux risques climatiques.

11. Participation autres financeurs	FEADER – Agences de l’eau – Conseils départementaux
--	---

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe B : Accompagner le changement et assurer la résilience des entreprises

Action B.2 : « Accompagner des groupes de producteurs en émergence dans une démarche de diversification de leur offre »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La grande majorité des entreprises de la région produisent et commercialisent de façon individuelle, avec parfois un aspect concurrentiel marqué. Certaines d'entre-elles ressentent aujourd'hui le besoin de s'organiser collectivement afin de diversifier leurs offres et/ou leurs modèles économiques. Pour concrétiser leur projet, ces groupes ont besoin d'être accompagnés dans leur structuration technique, économique, juridique et commerciale.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Soutenir la structuration de groupes de producteurs portant un projet de diversification.</p> <p>Apporter du conseil spécialisé à ces groupes afin qu'ils puissent faire les bons choix stratégiques et concrétiser de manière pérenne leur projet.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Accompagnement des groupes de producteurs</u> : par « groupe » il est entendu un minimum de 4 entreprises parties prenantes du projet.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Animation du groupe : organisation des réunions, structuration du projet, gestion des prestataires externes ...2. Prestation externe de conseil économique et/ou juridique3. Prestation externe de conseil commercial et/ou marketing <p>Sur la durée du CAP filière, il est prévu de pouvoir accompagner 4 groupes de producteurs.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none">1. CDHR CVL2. Entreprises3. Entreprises
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de nouvelles structures juridiques créées à partir de ces groupes <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de groupes accompagnés- nombre de producteurs impliqués dans les groupes
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR CVL
8. Partenariat	Vegepolys Valley
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animation : 20 jours par groupe, soit un total de 44 000 € pour les 4 groupes sur la durée du CAP filière. 2. Prestation externe de conseil économique et/ou juridique : 10 000 € par groupe, soit 40 000 € pour les 4 groupes sur la durée du CAP filière. 3. Prestation externe de conseil commercial et/ou marketing : 10 000 € par groupe, soit 40 000 € pour les 4 groupes sur la durée du CAP filière.
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50%</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 22 000 € 2. 20 000 € 3. 20 000 € <p>Soit un montant total de subvention de 62 000 €.</p>
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe B : Accompagner le changement et assurer la résilience des entreprises

Action B.3 : « Favoriser la mise en place d'une stratégie de gestion des risques »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Les différentes conséquences de la crise sanitaire de 2020 nous ont montré qu'un des principaux facteurs de résilience des entreprises était celui de leur capacité financière à s'adapter rapidement.</p> <p>Pour faire face à l'augmentation des différents risques pour les entreprises de la filière régionale (qu'ils soient d'ordre climatique, sanitaire ou commercial), celles-ci vont devoir augmenter leur capacité de financement en propre ou en externe.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Permettre aux entreprises d'identifier leur sensibilité aux différents risques.</p> <p>Soutenir l'accès au financement permettant de gérer ces risques.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none">1. Sensibilisation et accompagnement individuel à la sensibilité de l'entreprise aux risques.2. Mise en place d'une « communauté des financeurs » pour la filière régionale regroupant des acteurs représentatifs des différents modes de financement (capital-investissement, emprunt bancaire ...).3. Animation de la « communauté des financeurs » :<ul style="list-style-type: none">• Entretien individuel avec un conseiller pour analyser le projet et son éligibilité.• Aide à la réalisation du dossier de demande de financement.• Présentation des dossiers de demande auprès des membres de la communauté. <p>Suivant l'avancement de l'action, les résultats seront partagés en inter-filière.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	VERDIR
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre de dossiers de financement acceptés <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre d'auto-diagnostics réalisés- constitution de la communauté des financeurs- nombre de dossiers déposés auprès de la communauté
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VERDIR
8. Partenariat	Banques - BPI - Banque des territoires - Experts en financement - DEVUP
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. 20 jours, soit 11 000 € 2. 5 jours, soit 2 750 € 3. 20 jours, soit 11 000 € <p>Soit un coût total de 24 750 €.</p>
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50%</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 5 500 € 2. 1 375 € 3. 5 500 € <p>Soit un montant total de subvention de 12 375 €.</p>
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe B : Accompagner le changement et assurer la résilience des entreprises

Action B.4 : « Favoriser l'évolution des pratiques grâce à l'expérimentation ou dans le cas de groupes d'échanges »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Un métier de production dans un environnement très concurrentiel oblige les entreprises à faire évoluer leurs pratiques rapidement et judicieusement en fonction de critères techniques validés. Individuellement ou regroupées par centre d'intérêt, les entreprises doivent faire des choix sur des cahiers des charges techniques de plus en plus élaborés et cela afin de répondre à la multitude des demandes commerciales.</p> <p>L'innovation et l'expérimentation dans de nouvelles pratiques sont nécessaires à : la valorisation du végétal, la recherche de nouveaux débouchés et la limitation de l'impact environnemental de l'activité.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Répondre aux besoins des entreprises en matière d'innovation, de recherche de nouveaux débouchés, d'expérimentation et d'adaptation des techniques de production en relation avec les produits recherchés.</p> <p>Valider de nouvelles technologies et de nouveaux modes de production.</p> <p>Développer des recherches avec des partenaires complémentaires afin de viser une valorisation multi-usage du végétal.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Soutenir les programmes d'expérimentation de la filière régionale :</u></p> <p>Ces programmes chercheront à explorer et mettre à profit toutes les opportunités de valorisation du végétal ainsi que les nouvelles applications technologiques sur l'ensemble des processus de production.</p> <p>Le financement sera fléché sur des actions d'expérimentation bien identifiées et qui seront validées annuellement par le comité de filière.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHR CVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- réalisation et diffusion du programme d'actions <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- nombre d'actions menées chaque année
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR CVL
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	Programme d'expérimentation régional : 250 000 € par an, soit un montant de 1 000 000 € pour la durée du CAP filière.
10. Aide Régionale	Taux d'aide régionale : 70% Soit un montant total de subvention de 580 000 € .
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe B : Accompagner le changement et assurer la résilience des entreprises

Action B.5 : « Transférer les compétences acquises dans le cadre de l'expérimentation ou dans celui de groupes d'échanges »

1. Contexte et problématique de la filière	Les résultats des travaux d'expérimentation et des groupes d'échanges doivent profiter aux producteurs et être mis en œuvre dans les entreprises. Pour que cela soit effectif, des méthodes et moyens spécifiques doivent être développés afin de faciliter la vulgarisation de l'innovation, favoriser les échanges d'expérience et analyser les avantages et inconvénients des solutions innovantes.
2. Objectifs de la filière	<p>Développer les méthodes et moyens qui permettront une diffusion des références auprès des producteurs de la filière.</p> <p>Faciliter les échanges d'expérience entre les producteurs.</p> <p>Faire évoluer les pratiques des producteurs.</p> <p>Faire émerger les besoins des producteurs afin d'orienter les programmes.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p><u>Actions de transfert direct des résultats d'expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - portes ouvertes - journées techniques et hortiflash technique - ... <p><u>Soutenir le transfert des compétences acquises au sein de clubs thématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animation de clubs thématiques
4. Bénéficiaire de la subvention	CDHR CVL
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution des pratiques dans les entreprises - évolution des performances des entreprises <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'actions de transfert menées chaque année - nombre d'entreprises touchées par les actions de transfert
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CDHR CVL
8. Partenariat	

<p>9. Coût total estimé</p>	<p>Actions de transfert direct des résultats d'expérimentation : 230 400 € sur la durée du CAP filière.</p> <p>Animation des clubs thématiques : 6 050 € par an, soit 24 200 €.</p> <p>Soit un montant total de 254 600 €.</p>
<p>10. Aide Régionale</p>	<p><u>Actions de transfert direct des résultats d'expérimentation</u></p> <p>Taux d'aide régionale : 70% - Aide : 40 000 €</p> <p><u>Animation des clubs thématiques</u></p> <p>Taux d'aide régionale : 50% - Aide : 12 100 €</p> <p>Soit un montant total de 52 100 €.</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>FEADER</p>

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe C : Etre en phase avec les marchés et les attentes des consommateurs

Action C.1 : « Soutenir la promotion des signes de reconnaissance des entreprises et des produits horticoles »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière a mis en place plusieurs approches complémentaires sur les démarches de reconnaissance des entreprises et des produits horticoles afin de répondre aux attentes sociétales :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'approche éco-responsable avec la certification d'entreprise Plante Bleue permet de garantir des pratiques de production respectueuses de l'environnement,- l'approche sur l'origine du produit avec le Label Fleurs de France permet de certifier au consommateur qu'il achète une fleur, un arbre ou une plante produit en France,- l'approche qualité avec le Label Rouge apporte aux consommateurs les informations permettant de garantir une qualité supérieure des végétaux,- l'approche liée à la diversité végétale avec le développement de filières d'approvisionnement en végétaux dits d'origine locale et à l'engagement des professionnels sur un code de conduite relatif aux plantes exotiques envahissantes.
2. Objectifs de la filière	<p>Aider les entreprises dans la bonne compréhension de ces approches complémentaires.</p> <p>Encourager et soutenir les entreprises dans l'acquisition de ces signes de reconnaissance.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none">1. Accompagnement technique individuel à la préparation d'une certification et/ou labellisation.2. Accompagnement marketing et communication des entreprises certifiées / labellisées3. Campagne de mise en valeur des producteurs certifiés / labellisés sur le territoire régional <p><u>Liste des certifications et/ labellisations éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Certification Plante Bleue niveau 3- Label Rouge
4. Bénéficiaire de la subvention	Entreprises

5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'entreprises certifiées et/ou labellisées Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'accompagnements réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. CDHR CVL 2. VERDIR 3. VERDIR
8. Partenariat	
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. 20 entreprises accompagnées par le CDHR CVL (1 jour), soit 11 000 €. 2. 20 jours, 11 000 €. 3. Dans le cadre de la fiche-action D.3 relative aux actions de communication. Soit un coût total de 22 000 €.
10. Aide Régionale	Taux d'aide régionale : 50% <ol style="list-style-type: none"> 1. 5 500 € 2. 5 500 € Soit un montant total de subvention de 11 000 € .
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe C : Etre en phase avec les marchés et les attentes des consommateurs

Action C.2 : « Faire vivre la charte de promotion des produits horticoles et des aménagements paysagers »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Dans le précédent CAP filière, il a été réalisé une déclinaison en région Centre-Val de Loire de la Charte de promotion des produits horticoles définie par la FNPHP. Celle-ci a été lancée le 27 septembre 2018 lors des assises régionales du cadre de vie et de l'embellissement des communes. Elle doit permettre de rendre visible l'offre locale, de faire reconnaître le savoir-faire horticole régional et de traduire les exigences liées aux marchés publics en atouts pour les produits locaux.</p> <p>Cette charte a vocation à être partagée encore plus largement auprès des différentes collectivités.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Faire une promotion active de la charte auprès des collectivités afin qu'elles en deviennent signataires.</p> <p>Toucher une centaine de collectivités sur la région.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition des cibles de prospection, d'un argumentaire et de supports de communication (mise à jour du visuel, mise en valeur des atouts, retours d'expérience des collectivités déjà signataires ...) 2. Prospection et présentation de la Charte auprès des collectivités, 3. Organisation et relais média des événements de signature officielle avec les collectivités concernées.
4. Bénéficiaire de la subvention	VERDIR
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouvelles collectivités signataires <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à jour de la Charte et création des éléments de communication
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VERDIR
8. Partenariat	UNEP - Hortis - ARB - Tourisme
9. Coût total estimé	Stage de fin d'études 6 mois (6 000 € d'indemnités / frais de déplacement et 20 jours d'encadrement), soit 17 000 €.

10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50%</p> <p>3 000 € pour les indemnités de stage et frais de déplacement.</p> <p>5 500 € pour les frais d'encadrement.</p> <p>Les éventuelles dépenses de communication seront financées dans le cadre de la fiche action D.3.</p> <p>Soit un montant total de subvention de 8 500 €.</p>
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)

Axe C : Etre en phase avec les marchés et les attentes des consommateurs

Action C.3 : « Assurer la promotion du savoir-faire de la filière régionale et sensibiliser au végétal local »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>En lien avec le programme de communication « Jardins de la France » du Conseil régional, la filière horticulture-pépinière a le souhait de valoriser auprès du plus grand nombre la diversité de ses productions et l'excellence de son savoir-faire.</p> <p>La demande en végétal local est croissante, mais la filière régionale est en déficit de producteurs de plants engagés dans cette démarche, marque portée par l'Office Français de la Biodiversité.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Valoriser la diversité des productions et savoir-faire de la filière régionale.</p> <p>Sensibiliser les producteurs régionaux, les candidats à l'installation et les étudiants des centres de formations agricoles à la marque « végétal local ».</p>
<p>4. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation de la végétalisation de l'espace régional Centre-Val de Loire sur le SIA avec des végétaux représentatifs de la diversité des productions régionales (en lien avec la direction de la communication du Conseil régional). 2. Réalisation d'un webinaire à destination des professionnels, des candidats à l'installation, des centres de formation agricoles et des collectivités pour les sensibiliser sur la marque « végétal local ». 3. La filière horticulture-pépinière souhaite pouvoir lancer une réflexion sur une action inter-filière plants forestiers (côté pépiniéristes) et renouvellement (côté propriétaires forestiers, CNPF) pour structurer l'approvisionnement régional des plants forestiers adaptés.
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de professionnels engagés sur la marque « végétal local » <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'éditions du SIA végétalisées par la filière - nombre de participants au webinaire « végétal local »
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2023 - 2027</p>
<p>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. CRA CVL 2. Direction de l'environnement et de la transition énergétique et Direction de la Formation Professionnelle (Conseil Régional) 3. Conseil Régional

8. Partenariat	VERDIR pour la végétalisation de l'espace régional Centre-Val de Loire
9. Coût total estimé	1. 12 250 € de prestation externe et 5 jours d'organisation par édition, soit un total pour 4 éditions de 60 000 €.
10. Aide Régionale	1. Financement hors CAP filière, dans le cadre du SIA. 2. Pas de financement demandé dans le CAP filière. 3. Dans le cadre des actions inter-filière.
11. Participation autres financeurs	

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
Axe D : Développer l'image et l'attractivité de la filière

Action D.1 : « Développement de l'outil de communication CAP Truck »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Depuis plusieurs années, la filière fait le constat d'une difficulté dans la mise en œuvre de ses actions de promotion de la filière et d'attractivité des métiers. Dans le précédent CAP filière, certaines actions de découverte des métiers à destination des prescripteurs (proveurs de collège et lycée, conseil d'orientation, mission locale, associations de parents d'élèves ...) n'ont pas pu aboutir faute de participants. La filière est désormais convaincue qu'elle doit employer une approche plus pro-active et venir directement à la rencontre de ces cibles.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Disposer d'un outil de communication mobile et modulable permettant de mener des opérations au plus près des publics ciblés.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'une enquête afin d'identifier et de préciser les entreprises intéressées et le planning des événements. 2. Réalisation auprès d'un prestataire d'une unité mobile équipée d'outils de communication (écrans, panneaux ...) pouvant servir de support logistique à la mise en œuvre de 3 types d'événements : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation collective d'activités dans les établissements scolaires pour favoriser l'attractivité des métiers, - Organisation collective d'activités dans les divers événements grand public et/ou professionnels pour valoriser la filière régionale, - Organisation individuelle par une entreprise de la filière d'une action de « test commercial » (boutique éphémère mobile, nouvelle zone de prospection ...). 3. Gestion du planning de réservations 4. Entretien de l'unité mobile <p>Afin d'être le plus modulable possible, l'outil sera conçu dès le départ avec une optique de changement des visuels facile et rapide.</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>VERDIR</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'événements réalisés avec l'unité mobile - nombre de personnes touchées par ces événements <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation de l'unité mobile
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2023 - 2027</p>

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VERDIR
8. Partenariat	Vegepolys Valley (sur la thématique boutique éphémère)
9. Coût total estimé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enquête : 2 jours, soit 1 100 € 2. Réalisation de l'unité mobile équipée : 20 000 € pour l'unité brute, 10 000 € pour l'aménagement et 5 000 € pour la décoration, soit 35 000 € 3. Gestion administrative : 10 jours par an la première année, soit 5 500 € 4. Entretien de l'unité mobile : 2 000 € par an, soit 8 000 € <p>Soit un coût global de 49 600 €.</p>
10. Aide Régionale	<p>Taux d'aide régionale : 50 %</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de financement demandé dans le CAP filière. 2. 17 500 € 3. 2 750 € 4. Pas de financement demandé dans le CAP filière. <p>Soit un montant total de subvention de 20 250 €.</p>
11. Participation autres financeurs	Banques

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
Axe D : Développer l'image et l'attractivité de la filière

Action D.2 : « Organisation d'un challenge d'innovation »

1. Contexte et problématique de la filière	Face aux nombreux défis qu'elle doit relever, la filière horticulture-pépinière souhaite penser à son innovation, non plus d'un point de vue fermé, mais en intégrant des collaborations extérieures (étudiants et entreprises innovantes).
2. Objectifs de la filière	<p>Agréger de la connaissance, des méthodes et des technologies venant de l'extérieur afin de développer les innovations dans la filière.</p> <p>Attirer de potentiels talents dans les entreprises de la filière régionale.</p> <p>Donner une image positive de la filière.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Organisation d'un challenge d'innovation autour de problématiques rencontrées par la filière régionale qu'elles soient d'ordre technique, commerciale ou d'attractivité.</p> <p>Pour les candidats (groupes d'étudiants et/ou entreprises innovantes), le challenge consistera à faire des propositions concrètes permettant d'apporter des réponses aux besoins exprimés.</p> <p>Le challenge se déroulera sur une période de 4 semaines avec accès à une base de données ouvertes et des échanges avec des représentants professionnels de la filière. La sélection des finalistes puis des lauréats sera réalisée par un jury composé de professionnels de la filière et des représentants des différentes structures partenaires.</p> <p>Sur la durée du CAP filière, il est prévu d'organiser 2 challenges.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CRA CVL et Vegepolys Valley
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de candidats et de projets déposés <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation des challenges
6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	CRA CVL et Vegepolys Valley
8. Partenariat	ETS enseignement - VERDIR - DESRTT - DEVUP - Réseaux de promotion de l'entrepreneuriat
9. Coût total estimé	CRA CVL : 25 jours par concours, soit 27 500 € pour les 2 éditions.

	<p>Vegepolys Valley : 25 jours par concours, soit 27 500 € pour les 2 éditions.</p> <p>Prestataire externe pour la plateforme web du challenge : 20 000 €.</p> <p><u>Exemples de potentiels prix remis aux lauréats :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • adhésion et accompagnement Végépolys Valley • mise en lumière médiatique sur le SIA • accès privilégié aux structures d'incubation d'entreprises • ... <p>Soit un coût global de 75 000 €.</p>
<p>10. Aide Régionale</p>	<p>Taux d'aide régionale : 50 %</p> <p>Pour mémoire, le temps CRA CVL est financé dans le cadre de la convention annuelle Conseil régional / CRA CVL (hors CAP filière).</p> <p>13 750 € pour le temps Végépolys Valley.</p> <p>10 000 € pour les outils de communication et prestations externes.</p> <p>Soit un montant total de subvention de 23 750 €.</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>Banques - BPI réseau Entreprendre</p>

Horticulture-Pépinière 4G (16/06/2023-15/06/2027)
Axe D : Développer l'image et l'attractivité de la filière

Action D.3 : « Pilotage du projet de filière et communication »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Pour assurer son développement, il s'avère important de favoriser les échanges entre les différents partenaires de la filière et de faire connaître auprès des professionnels les différentes actions et orientations du CAP filière. Cette action doit donc permettre à la CRA CVL de coordonner le programme d'actions régional arrêté afin de décliner la politique du CAP filière Horticulture-Pépinière.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions du CAP filière. Communiquer sur le projet de filière et ses différentes actions.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p><u>Pilotage du projet de filière</u></p> <p>La mise en œuvre du CAP filière nécessite un travail d'animation consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions, - Négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs, - Préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels, - Informer sur le projet et son état d'avancement, - Recueillir les besoins des professionnels, - Evaluer les actions et si nécessaire les faire évoluer, - Animer le comité de filière. <p><u>Communication</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signature officielle du CAP filière et outils de communication. 2. Actions de communication de la filière. <p>Chaque année le programme de communication du CAP filière sera présenté en comité de filière.</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. CRA CVL 2. VERDIR
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avancement et réalisation des actions - nombre de personnes destinataires des informations <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'outils et d'opérations de communication - signature officielle du CAP filière

6. Calendrier de mise en œuvre	2023 - 2027
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. CRA CVL 2. VERDIR
8. Partenariat	ARF Centre, Direction de la communication du Conseil régional, Etablissements d'enseignement.
9. Coût total estimé	<p><u>Pilotage du projet de filière</u> : 33 000 €</p> <p><u>Communication</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Signature officielle du CAP filière et outils de communication : 4 000 € 2. Actions de communication de la filière : 10 000 €
10. Aide Régionale	<p><u>Pilotage du projet de filière</u></p> <p>Pour mémoire, le pilotage du projet de filière est financé dans le cadre de la convention annuelle entre le Conseil régional et la CRA CVL.</p> <p><u>Communication</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prise en charge de 100% des dépenses externes plafonné à 4 000 € pour la journée de signature officielle 2. 5 000 € <p>Soit un montant total de subvention de 9 000 €.</p>
11. Participation autres financeurs	